

REGLEMENT JEU CONCOURS « SAISON DE L'ESTIMATION »

Article 1 : Société organisatrice

La Société OPTIMHOME, Société par Actions Simplifiées au capital de 60 000 € ayant son siège social 1025 avenue Henri Becquerel Parc club Bâtiment 14, 34000 MONTPELLIER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 491 698 643.

La société OPTIMHOME ne détient ni fonds, ni effet, ni valeur.

Représentée par son Directeur Général, habilité à proposer le présent règlement de jeu.

Ci-après « la Société Organisatrice »

Article 2 : Conditions de participation

L'accès à ce jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, ayant réalisée une estimation de son bien :

- (i) Depuis le formulaire d'estimation en ligne disponible sur le site www.optimhome.com et ouvrant droit à 1 Bulletin de Participation ;
- (ii) Depuis la landing page <https://www.optimhome.com/estimer-mon-bien> et ouvrant droit à 1 Bulletin de Participation ;
- (iii) En cas d'estimation physique avec un Conseiller, agent commercial de la Société Organisatrice et ouvrant droit à 3 Bulletins de Participation.

L'agent commercial réalisant l'estimation devra créer une affaire depuis son logiciel métier <https://e-theone.net/> en renseignant « Saison de l'estimation du 21/03 au 30/04/19 » comme origine de l'affaire.

Toute erreur, omission, retard dans l'enregistrement de l'affaire ayant pour effet la non prise en compte de l'inscription du Participant ne peut être reprochée à la Société Organisatrice et demeure de la responsabilité de l'Agent commercial en charge de l'estimation.

L'inscription se fait automatiquement par la réalisation d'une estimation comprise dans la période de déroulement du présent jeu, à savoir la période **du 21 mars 2019 au 30 avril 2019 inclus**.

Une seule participation par personne sera comptabilisée.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), les agents commerciaux OPTIMHOME ainsi que les personnes mineures.

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu de la manière suivante :

- L'ensemble des Participants sera recensé dans un fichier Excel et se verra attribuer un numéro ;
- Les participants ayant réalisé l'estimation en ligne se verront attribuer un numéro correspondant à un Bulletin de Participation tandis que les participants ayant réalisé une estimation physique avec un Agent commercial se verront attribuer trois numéros correspondants à trois Bulletins de Participation ;
- Afin de garantir l'impartialité du Tirage au sort, ce dernier aura lieu sur le site <https://www.random.org/> ;
- L'ordre du tirage détermine le lot gagné :
 - Le premier Bulletin de Participation tiré remporte le lot n°3 ;
 - Le deuxième Bulletin de Participation tiré remporte le lot n°2 ;
 - Le troisième Bulletin de Participation tiré remporte le lot n°1.

Le tirage au sort aura lieu le 15 mai 2019.

Le gagnant sera contacté, au plus tard, dans les 15 jours suivant le terme du jeu par courrier électronique à l'adresse mail renseignée au préalable ou encore par téléphone, par la Société Organisatrice.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne se manifesterait pas dans le mois suivant, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui ne sera pas remis en jeu et qui restera la propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du règlement, sa dotation ne lui serait pas attribuée. La dotation ne sera pas remise en jeu et restera la propriété de la Société Organisatrice. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des dotations déjà envoyées.

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com

Article 5 : Dotations

Les gagnants recevront, selon l'ordre du tirage au sort :

- Lot n°1 : un barbecue à gaz WEBER SPIRIT CLASSIC E-320 Black d'une valeur de 699€ ;
- Lot n°2 : un salon de jardin JAZ d'une valeur de 239€ ;
- Lot n°3 : un lampadaire BATIMEX AUSTRAL FULL LIGHT H.110cm d'une valeur de 99€.

La Société Organisatrice se réserve le choix pour la délivrance du lot, étant entendu que le lot fera l'objet soit d'une livraison au domicile du Gagnant, soit d'un retrait par le Gagnant dans le magasin Castorama le plus proche, sous réserve que le lot gagné y soit disponible.

Cette information sera transmise au Gagnant dans les conditions décrites à l'Article 6 du présent règlement.

Le lot attaché au présent jeu consiste uniquement en la remise du lot décrit ci-dessus. En conséquence, tous les frais accessoires relatifs au lot ou les frais généraux liés à l'entrée en possession du lot ou sa mise en œuvre (notamment frais déplacement, frais de restauration, frais d'hébergement...etc...) resteront à la charge du gagnant. Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre.

La Société organisatrice se réserve le droit, de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si tant est qu'elle ne soit pas en mesure de fournir le lot annoncé pour quelque cause que ce soit et ce, sans que cela puisse engager la responsabilité de la société organisatrice. Aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé par le gagnant.

Article 6 : Réception des lots

Suite à sa participation et en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à la réception de sa dotation, via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à compter de la fin du jeu.

Le lot ne peut donner lieu à aucun échange, ni reprise, ni à aucun versement de contrevaletur en argent ou équivalent financier. Les Participants sont informés que la vente, la cession ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Les modalités d'utilisation de la dotation ne sont ni déterminées ni gérées par La société organisatrice qui ne saura de fait en être tenue pour responsable. Pour leur bonne utilisation, il conviendra de se reporter à leur propres CGU ou CGV. **Toutes les démarches et les formalités nécessaires et indispensables à la mise en œuvre du lot (notamment celles relatives à un passeport valide, un visa, une autorisation spécifique... etc) sont à la charge exclusive du gagnant.**

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

La participation au présent jeu n'entraîne aucune obligation d'achat.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Saison de l'estimation » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer ;
11. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage causé, directement ou indirectement, en rapport avec le lot gagné.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque

raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com

à <https://www.optimhome.com/estimer-mon-bien> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu, « Saison de l'estimation », s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Mise à disposition du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice du Jeu à l'adresse suivante : 1025 avenue Henri Becquerel Parc club Bâtiment 14, 34000 MONTPELLIER.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Dans le cadre de la mise en conformité au règlement européen sur la protection des données personnelles, le participant a pris connaissance et a expressément accepté la politique de confidentialité lors de la validation du formulaire d'estimation.

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com

La politique de confidentialité est disponible ici : <https://www.optimhome.com/politique-generale-confidentialite>

En effet, il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (adresse mail, nom, prénom, adresse postale et téléphone). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants

devront envoyer un courriel à l'adresse dpo@digitregroup.com ou par courrier à l'adresse suivante 1025 avenue Henri Becquerel Parc club Bâtiment 14, 34000 MONTPELLIER. Pour plus d'information concernant l'exercice de vos droits : <https://www.optimhome.com/politique-generale-confidentialite>

En validant le Bulletin de participation, le participant a expressément consenti à ce que ses données personnelles soient traitées pour répondre à sa demande. A cette occasion, le Participant a pu prendre connaissance de la politique de confidentialité de la société Organisatrice.

Article 12 : Remboursement des frais de participation

Tout Participant peut obtenir sur simple demande écrite adressée à SAS OPTIMHOME, 1025 avenue Henri Becquerel Parc club Bâtiment 14A, 34000 MONTPELLIER, le remboursement des frais téléphoniques correspondant au temps nécessaire pour se connecter au site et participer au jeu ainsi que des frais postaux engagés.

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier indiquant les nom, prénom, adresse postale du participant, ainsi que la date et l'heure de la réalisation de l'estimation, à l'adresse ci-dessus mentionnée, accompagnée d'un RIB et de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Le remboursement de la connexion sera effectué sur la base du tarif France Télécom communication locale française en vigueur au moment du jeu, et sur la base d'une connexion de 5 minutes maximum.

Certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Les participants utilisant ce type de fournisseurs ne sont pas éligibles au remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général.

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent en vigueur pour la France.

Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe est admise (même nom, même adresse).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande.

Article 13 : Divisibilité

En cas d'inapplicabilité, d'invalidité, ou de nullité de l'une des stipulations du présent règlement, les autres stipulations demeureront valides et pleinement applicables.

Article 14 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : communication@optimhome.com, et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement. En cas de litige et en cas d'absence de résolution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents de MONTPELLIER, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garantie, procédure d'urgence et/ou sur requête.

Siège social :

14 Parc Club du Millénaire - 1^{er} étage - 1025 Av. Henri Becquerel - CS 50732 – 34967 Montpellier cedex 2

Tel : 04 94 39 89 42 - Fax : 04 94 73 70 43 contact@optimhome.com - www.optimhome.com



SAS Optimhome au capital de 60 000€ dont le siège social est sis Parc Club Millénaire – Bât 14 – 1025 rue Henri Becquerel – 34000 Montpellier immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 491 698 643 et titulaire de la carte professionnelle mentions transactions sur immeubles et fonds de commerce et/ou gestions immobilières n° 8302 2016 000 003 741 délivrée par la CCI de l'Hérault, n° TVA intracommunautaire FR 63 491 698 643 - Garantie financière (110 000 €) : CEGC • RCP (8 000 000 €) : MMA IARD

A large orange arch graphic that frames the text "ouvert au bonheur".

**ouvert
au bonheur**